

PRÉAVIS N°: 75/25

OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de CHF 160'500.— pour le réaménagement de la place de jeux des Terreaux, parcelle 357

CONSEIL COMMUNAL DU 6 mai 2025

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission nommée pour étudier le préavis 75/25 s'est réunie le 8 avril dernier à la salle des Mariages à 19h30h. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Madame Figen ARI (PLR), Madame Elsa BONHERT DEPREZ (V), Madame Francine CHEVALLEY (EM), Monsieur Daniel PERRET-GENTIL (PS) et Monsieur Jean-Jacques GACOND (rapporteur, EM).

Lors de cette séance, la commission à laquelle s'est joint le rapporteur de la COGEFIN, Monsieur Jakup ISUFI (EM) accompagné de Madame Angélique BIONNAZ (V), a pu s'entretenir avec Monsieur Félix STÜRNER, Municipal. La commission exprime à ce dernier ses remerciements pour ses explications détaillées et ses réponses à nos questions.

1. Introduction

En mars 2024, la Municipalité a décidé de démonter l'ensemble des installations de la place de jeux des Terreaux en raison de leur vétusté qui représentait un risque pour la sécurité des enfants. Dans l'attente d'une décision concernant un projet de parking souterrain aux Terreaux, finalement abandonné, un espace vert avec des bancs et une table avait été aménagé dès mai 2024 afin de conserver un lieu de détente pour les habitants. La situation urbanistique étant clarifiée, la Municipalité entend dès lors réaménager cette place de jeux afin d'offrir aux enfants des installations modernes, sécurisées et ludiques, répondant aux besoins des familles et à la vocation conviviale du site.

2. Description du projet

Conçue pour répondre aux besoins des enfants, cette aire de jeux réhabilitée proposera un espace de détente et de divertissement sécurisé, favorisant le jeu et l'épanouissement. Située proche du centre-ville et facilement accessible par mobilité douce, cet espace offrira un cadre attrayant pour les familles et qui répond à la motion Kurth Lehmann „Des places de jeu sûres et dignes de ce nom“.

La Municipalité a prévu d'effectuer les travaux suivants :

- 1) Pose de nouveaux jeux et installations (maisonnettes, toboggan, jeux sur ressort, balançoires, carrousel, bancs, tables, etc.)
- 2) Installation de dalles antichocs selon la norme de sécurité européenne (EN 1176) afin d'assurer une protection optimale aux enfants lors de leurs jeux.

3. Discussion

Le projet présenté se base sur l'exemple du parc Robinson qui inclus des dalles antichocs et des dalles de gazon et élimine le plus possible le plastique. Il garde la même base que précédemment à laquelle est rajoutée une tyrolienne et une balançoire nid d'oiseau. Les photos qui illustrent le préavis sont fournies par le fournisseur et prises en Suisse alémanique

Le montage des fournitures sera assuré par le fournisseur qui devra assurer le respect des règles du Bureau de Prévention des Accidents. En cas de besoin d'un paysagiste, la commission recommande que cela soit par une entreprise locale. Afin de limiter les frais, M. Stürner indique que cet aspect sera géré par la voirie qui assurera également l'entretien qui devrait permettre une durée de vie de 10 à 15 ns. Concernant la sécurité des installations, celle-ci est de la responsabilité de la commune, alors que le comportement des enfants est de la responsabilité de leurs parents.

Les chiens ne seraient pas admis dans l'espace de jeu et des mesures seront prises pour éviter que des chiens errants puissent entrer dans la surface.

La commission note que les places assises autour de la table mentionnée dans le projet ne sont que 6 et souhaite une table supplémentaire et deux bancs sous les arbres. Par ailleurs, la commission remarque qu'aucun point d'eau n'est prévu. Mr Stürner souligne que cette option avait été refusée par le Conseil Communal pour le Parc aux Biches. La commission réitère son souhait qu'un point d'eau puisse être inclus dans le projet car celui-ci sera d'autant plus nécessaire en période estivale ou de forte chaleur pour des enfants qui se dépensent beaucoup et peuvent se déshydrater rapidement sous le soleil.

Les jeux étant prévus principalement pour une tranche d'âge 6 – 12 ans, il serait souhaitable de ne pas oublier les plus petits et prévoir une balançoire sécurisée pour les enfants en bas âge.

En résumé, la Commission apprécie le projet qui répond à la motion „Kurth Lehmann“ mais souhaite toutefois qu'il puisse inclure un point d'eau, offrir plus de places assises et intégrer une balançoire sécurisée pour les plus petits.

Concernant l'installation d'une arrivée d'eau, l'estimation fournie par la Municipalité entre le raccordement, la creuse et l'installation est d'environ 10'000 CHF incluant une marge. Le coût pour l'achat du matériel additionnel est de 7670 CHF : table avec toile de protection (4775 CHF), deux bancs (2410 CHF), addition d'un siège pour bébé avec chaîne de sécurité (485 CHF) à l'ensemble de balançoires déjà prévu.

Tenant compte de ces paramètres, l'augmentation estimée du budget pour répondre aux propositions susmentionnées est d'environ 17'500 CHF.

Afin de répondre à cette augmentation de budget, la Commission propose d'amender la conclusion 1 du préavis 75/25 et l'augmenter à 178'000 CHF. En cas d'adoption de l'amendement proposé, la dépense sur fonds propres passerait de 128'400 CHF à 142'400 CHF et les fonds étrangers nécessaires (20%) de 32'500 CHF à 35'600 CHF.

4. Conclusions

Suite à l'échange avec la Municipalité, les membres de la commission 75/25 se sont réunis et ont décidé d'accepter le préavis à leur majorité en incluant un amendement à la première conclusion du préavis pour couvrir les frais supplémentaire et demande de bien vouloir voter les conclusions amendées suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

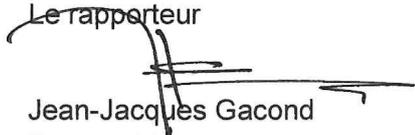
- vu le préavis de la Municipalité no 75/25 ;

- oui le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 178'000.- TTC pour le réaménagement de la place de jeux des Terreaux, parcelle 357,
2. considère que le présent préavis répond à la motion Kurt LEHMANN « Des places de jeux sûres et dignes de ce nom »,
3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les normes en vigueur, soit 10 ans pour ce type d'investissement,
5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

Le rapporteur



Jean-Jacques Gacond
Entente Moudonnoise